OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie

DEFENSE DES ANIMAUX
LUTTE CONTRE L'EXPERIMENTATION ANIMALE
HISTORIQUE de nos actions de **2007** à **2020**

L'association a été fondée au moment où la presse locale évoquait les expériences sur les lémuriens au Biopark d'Archamps. D'emblée, la lutte contre l'expérimentation animale a été l'un de nos combats. Plusieurs lettres ont été envoyées aux autorités et la presse locale alertée. Des lettres-types ont été largement diffusées et envoyées à ces mêmes autorités, à tous les niveaux (maire, député, président du conseil général, préfet sans oublier les divers ministres qui interviennent dans ce domaine. En effet, ils ne sont pas moins de trois à décider du sort des animaux de laboratoire : recherche, agriculture et santé.

Une première pétition a été initiée en 2007, deux autres (version papier et en ligne) ont suivi. Elles sont aujourd'hui closes. Nous envisageons toutefois d'autres formes d'actions. De toute façon, nous continuons la lutte en relayant les pétitions et les actions d'autres militants.

LE BIOPARK D'ARCHAMPS

« *Le BioPark met en commun des moyens et des compétences dans le domaine des sciences du vivant. Au cœur du BioPark se trouve une Plateforme Technologique connexe à une Pépinière.* » peut-on lire aujourd'hui sur son site Internet https://www.biopark-archamps.org/

Le biopark d'Archamps et la presse locale à sa création

Le Messager du 30 novembre 2006 annonçait le lancement du projet franco-suisse de Biopark à Archamps. Une animalerie y était envisagée : «… *Les animaux concernés sont de petits animaux (rats, lémuriens…)… Ils ne seront sur le site que pour une partie de la journée, en attente de traitement. Après traitement, ils seront emmenés dans une animalerie située sur d'autres sites …*». (Déclaration relative à une Installation Classée affichée le 27 novembre 2006 en mairie d'Archamps).

Vendredi 11 janvier 2008, La Tribune de Genève titrait « Le futur Biopark rassure les amis des animaux: il n'y aura pas de vivisection à Archamps ». On allait « observer » les lémuriens et administrer des traitements aux animaux, comme indiqué ci-dessus. N'est-ce pas de l'expérimentation animale, l'ancien nom de cette pratique étant la vivisection ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE - SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

Annecy, le 16 novembre 2006

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Monsieur le Maire de ARCHAMPS.

COMMUNE D'ARCHAMPS
27 NOV. 2006
ARRIVÉE COURRIER

Objet : Déclaration relative à une Installation Classée pour la protection de l'environnement présentée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois dont le siège est établi au 1 rue du 306me R.I. - B.P. - 2444 74041 ANNECY Cedex.

Réf. : Code de l'Environnement et au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement

Vous trouverez ci joint, la copie des documents suivants, concernant l'entreprise située sur le territoire de votre commune, Immeuble le Forum :

⇒ Dossier de déclaration.

⇒ Récépissé de cette déclaration.

⇒ Texte des prescriptions

VENDREDI 11 JANVIER 2008 Postcode 1JA 1211 GENÈVE 11

TRIBUNE DE GENÈVE

Le futur Biopark rassure les amis des animaux: il n'y aura pas de vivisection à Archamps

Inquiète de voir un laboratoire du vivant s'installer en France voisine, une association avait lancé un cri d'alarme.

«On ne va pas étudier les lémuriens en leur implantant des électrodes ou en maniant le bistouri.» Les promesses du professeur François Rieger, directeur de recherche et chef du projet Biopark, ont de quoi rassurer Janine Vogler. En apprenant il y a un an la création de l'institut franco-suisse sur le vieillissement, la longévité et le bien-être à Archamps (Haute-Savoie), la fondatrice de l'association Animaux secours avait vu rouge.

Pétition et lettres à l'appui, les défenseurs des animaux «étaient élevés contre l'ouverture d'un laboratoire d'expérimentation animale au sein du Biopark. Ils craignaient que les chercheurs suisses ne s'installent en France pour profiter de lois moins contraignantes et réaliser des expériences interdites côté helvétique. Une idée sans fondement, selon les chercheurs. «Les réglementations européennes sont aussi drastiques qu'en Suisse. Toute notre activité sera encadrée», souligne le professeur Rieger.

Biopark. François Rieger, chef du projet, a rassuré Janine Vogler, d'Animaux secours, sur les activités du futur laboratoire. C. FORTUNATO

«Il m'a convaincue»

Autant d'éléments forts aux yeux d'Animaux secours. «Les nombreux contacts que nous avons eus avec le professeur me rassurent. Il m'a convaincue, explique Janine Vogler. Il nous a démontré que ces animaux ne vont pas souffrir.»

Les chercheurs vont étudier surtout le comportement des lémuriens. «Nous allons procéder à des tests cognitifs, afin de comprendre comment la mémoire à court terme est affectée par la maladie d'Alzheimer.» L'échographie ou encore l'imagerie par résonance magnétique nucléaire (IRM) permettront d'étudier le cerveau de l'animal sans souffrance.

Recherches sur Alzheimer

«Nous avons choisi les lémuriens, car ce sont les seuls animaux à développer de façon naturelle une maladie totalement similaire à Alzheimer en vieillissant», souligne François Rieger. La France, en raison de ses liens passés avec Madagascar, a entretenu une colonie de lémuriens en captivité depuis un demi-siècle. «Ils ne les ont pas enlevés à leur milieu naturel. C'est important pour nous», commente Janine Vogler. Venus du Muséum d'histoire naturelle de Paris, 60 lémuriens seront étudiés à Archamps.

«Notre objectif est de trouver une façon de diagnostiquer Alzheimer ainsi qu'un traitement clinique», résume le professeur. Un plan national de lutte contre Alzheimer sera présenté prochainement par Nicolas Sarkozy. L'institut qui ouvrira dans deux mois consacrera 70% de ses activités à ce mal.

Marie Prieur

Le soutien de nos actions par les autres associations

Les membres fondateurs étaient attentifs à la cause des animaux de laboratoire. Ce laboratoire de recherche si proche les a fort interpelés. Ils ont très vite alerté les associations de défense des animaux (en général ou animaux de laboratoire) auxquels ils adhéraient ou contribuaient, espérant leur soutien. Celui-ci n'a pas été immédiat. Après plusieurs relances, ils ont eu la belle surprise de constater qu'une association suisse inconnue de leurs tablettes comme Borta, diffusait leur pétition. D'autres ont suivi, en Suisse (La LSCV, ATRA, SOS Chats Noiraigue) et en France (International Campaigns, Pro Anima et Antidote Europe). Des contacts ont eu lieu, des articles sont parus sur les sites Internet et dans des publications, relatant les actions en Haute-Savoie. Antidote Europe, pour sa part, a effectué plusieurs démarches, notamment auprès du Ministre de la Santé.
Leur soutien fut précieux et nous les en remercions.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les lémuriens ont quitté le Biopark. Nous en avons eu, en 2012, la confirmation par le Département d'Ecologie et Gestion de la Biodiversité du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS/MNHN), (l'échange de courriers).
Nous nous préoccupons toujours du type d'expériences qui y sont menées.

Après le départ des microcèbes vers le site de Brunoy (que sont-ils devenus, d'ailleurs, ces pauvres lémuriens hors de leur milieu naturel ?), le Biopark s'est penché sur le sort des abeilles. Par exemple, PoshBee, un projet intitulé « Evaluation, suivi et réduction à l'échelle européenne des stress pesant sur la santé des abeilles ». https://www.biopark-archamps.org/project/poshbee/ , projet de 5 années, Juin 2018 – Mai 2023.
Nous avions des craintes de modification génétiques de ces insectes emblématiques fondamentaux pour la pollinisation et par suite pour notre survie. Selon nos informations, le génome des abeilles ne serait pas modifié.
Une autre étude a eu lieu sur « l'acrostyle du stylet du puceron et des glandes qui les synthétisent ». C'est une clé pour la protection des plantes cultivées » indique le site Internet https://www.biopark-archamps.org/project/puceron-et-virus-de-plantes/
Les financeurs ont été la Fondation Bill & Melinda Gates (2015-2017) et l'ANR (Agence Nationale de la Recherche, 2015-2019). Quant aux Partenaires institutionnels : le BioPark d'Archamps (France), l'Université Grenoble Alpes-IAB, l'Inserm U1209, le CNRS UMR5309 (France), l'INRA (recherche agronomique) et le CNRS-Inserm (Montpellier, France), l'Université de Lyon et l'INSA (France), le Conseil supérieur de la recherche scientifique (Madrid, Espagne).

Nous rappelons qu'à deux pas du Biopark d'Archamps, le laboratoire Epithelix https://www.epithelix.com/ , dont nous avons rencontré un membre fondateur en juin 2017, développe des méthodes d'expérimentation tout aussi scientifiques mais sans jamais utiliser d'animaux.
A ce propos, nous avons relayé leur appel pour une aide financière. Les détails sont à cette adresse https://www.gofundme.com/f/alt-air-project.

PETITIONS ET LETTRES-TYPES

Dans le cadre de notre lutte contre l'expérimentation animale, nous avons proposé 9 modèles de lettre entre 2007 et 2012.
Nous avons aussi initié trois pétitions, en version papier et à signer en ligne.

LES PETITIONS

- « Pétition contre l'expérimentation animale en particulier sur les lémuriens

dans le cadre de l'étude de la maladie d'Alzheimer » (mise en ligne du 15/07/2009 au 25/09/2013, 5388 participants http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/experimentation-animale-particulier-lemuriens-cadre-etude-21.html

- Suite à la mise en place du Grand Emprunt et du Crédit Impôt recherche,

« POUR UNE UTILISATION PLUS ETHIQUE de L'ARGENT PUBLIC dans le domaine de la recherche » (mise en ligne du 02/12/2010 au 13/03/2013, 13681 participants, http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/utilisation-plus-ethique-argent-public-domaine-recherche-208.html

- Enfin, en 2013, « Médicaments nocifs, pour une réforme de l'Autorisation

de Mise sur le Marché des Médicaments (AMM)». Cette dernière a reçu le soutien de ces associations amies : Association pour la qualité de la vie (74), ATRA Association Suisse pour l'abolition de la vivisection, BORTA, CRAC Europe pour la protection de l'enfance, Combactive, GALGOS France, «Les 3A» Amour des Animaux et Amitié, Ligue Suisse contre la Vivisection (Lscv), L'Arche du Bonheur, La Colline aux Lapins, SEA SHEPHERD France, Société Anti Fourrure, SOS Chats Noiraigue, SOS Grand Bleu, U Ghjattinu di Corti. Un grand merci pour leur adhésion à la cause que nous défendions ! Les liens vers les sites Internet de ces associations sont disponibles sur notre ancien site Internet https://oikosanimauxdelabo.monsite-orange.fr/ .

La version en ligne de notre pétition est à cette adresse https://www.mesopinions.com/petition/sante/medicaments-nocifs-reforme-autorisation-mise-marche/10045 .

A ces signatures en lignes, il faut ajouter celles recueillies sur nos stands, auprès de nos sympathisants et par des associations amies. Nous avons totalisé ainsi plus de 40 000 signatures. Les intérêts financiers de l'industrie pharmaceutique sont tels que, malgré les quelques avancées :

- Législatives la règle des 3R : Remplacer l'expérimentation animale,

Raffiner, Réduire le nombre d'animaux utilisés, http://extranet.inserm.fr/recherche-pre-clinique/l-experimentation-animale/la-regle-des-3-r-reduire-raffiner-remplacerduire),

- le Centre ECVAM de validation des méthodes alternatives (European Center for the

Validation of Alternative Methods basé à Ispra près de Milan), lequel valide peu, hélas,
et vu le peu d'argent public investi dans la recherche de méthode substitutive sans animaux, on utilise toujours autant d'animaux dans les laboratoires. Le nombre d'animaux utilisés est passé de 2,32 millions en 2004 à 2, 39 millions en 2007 (bulletin d'information n°39 de l'OPAL http://opal-association.org/IMG/pdf/InfOpal39.pdf).

Malgré la règle des 3R, plus d'1,9 millions ont encore été torturés dans les laboratoires en 2016. https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/l-experimentation-animale-en-france-en-5-chiffres_122489

Ces chiffres sont en fait bien en deçà de la réalité. En effet, de nombreux animaux ne sont pas comptabilisés :
- Les animaux euthanasiés « aux fins de prélèvements de cellules, tissus ou organes pour mettre en œuvre les études in vitro. »
- « les animaux servant à générer des animaux d'expériences »
Nous ajouterons les « ratés du transgénisme » : ceux dont le génome obtenu ne convient pas, ceux qui présentent des malformations…

C'est inhumain et bien inutile, sinon néfaste. La seule enquête réalisée sur la nocivité des médicaments (article du Monde du 13 novembre 1997) évoquait 18 000 morts en un an, et 1 300 000 hospitalisations. Le Médiator aurait causé à lui seul au moins 1300 morts entre 1976 et 2009. Malgré ces chiffres inquiétants, la question de l'expérimentation animale n'a jamais été prise en compte en dépit des nombreuses actions des défenseurs des animaux. A ce fait s'ajoute que le modèle animal ne correspond pas toujours au modèle humain.

LES LETTRES-TYPE

Parallèlement à ces pétitions, nous avons écrit de nombreux courriers aux autorités. Tout d'abord localement, pour dénoncer ce projet réalisé avec l'argent public, puis aux divers ministres, en fonction de l'actualité et des décisions prises pour les animaux et que nous jugions criminelles pour les bêtes et pour la santé publique.
Parmi ces courriers envoyés au nom de l'association, 9 ont été repris comme modèles de lettres afin de renforcer nos démarches et d'impliquer les citoyens.
En voici les thèmes :

- **Premier modèle** dès janvier **2007**, le modèle animal est peu fiable et les lémuriens sont en voie de disparition). Ce courrier était envoyé à Messieurs Claude BIRRAUX (député à l'initiative du projet), Bernard JOUVENOZ (maire d'Archamps), Luc VILAIN (Sous-Préfet) et à Jean-Jack QUEYRANNE (Président de la Région RHÔNE-ALPES).

- **En février 2008**, l'ouverture du laboratoire d'Archamps étant proche, un nouveau modèle de lettre est à envoyer au Préfet de Haute-Savoie. Dans ce courrier, nous développions

l'importance des méthodes alternatives et la possibilité de création d'un centre de recherche tel l'ECVAM, Centre Européen de validation de ces méthodes en Italie.

- **En septembre 2 008**, un troisième modèle de lettre à envoyer au Préfet de Haute-Savoie est diffusé. En effet, l'arrivée de 200 lémuriens est programmée, au lieu des 70 annoncés jusque-là. Nous suggérions, en plus d'écrire au Préfet et aux destinataires de la 1ère lettre-type, un envoi à Christian MONTEIL Président du Conseil général ainsi qu'aux ministres de la recherche Valérie PECRESSE et de l'agriculture Michel BARNIER.

Cette lettre évoquait les avancées en matière de recherche sur la maladie d'Alzheimer : « des chercheurs écossais auraient découvert un traitement qui permet de ralentir l'apparition des symptômes ». L'information a été reprise entre autres par le Journal du Dimanche du jeudi 31 juillet : « des chercheurs britanniques ont déclaré avoir trouvé un médicament qui permettrait de ralentir la dégénérescence cérébrale ... … » Au bout de dix-neuf mois, les résultats sont flagrants: les patients ayant pris le traitement ont vu la dégradation de leurs fonctions neurologiques diminuer de 81%, alors que les autres ont perdu "en moyenne 7% de leurs fonctions cérébrale », selon Claude Wischik, responsable du laboratoire pharmaceutique ayant mis au point le médicament. https://www.usagainstalzheimers.org/alzheimers-talks/search-way-inhibit-tau-prof-claude-wischik »

Suite à ces courriers nous avons reçu une réponse de Mr Monteil (Conseil général) : il minimise le rôle de l'ECVAM.

haute savoie
Conseil Général

LE PRESIDENT

Madame Marie-Louise BERGER
1, place de la Libération
74100 ANNEMASSE

Annecy, le 16 octobre 2008

Madame,

Je fais suite aux courriers que vous avez adressés aux différents élus départementaux et locaux, relatifs à l'animalerie qui sera installée dans le cadre de l'opération Biopark.

Je me fais le porte-parole de l'ensemble de mes collègues élus. Votre préoccupation rejoint la nôtre et celle de nombreux citoyens, y compris au sein des associations de malades au service et avec l'aide desquelles les recherches du Centre d'Archamps seront conduites.

L'objectif central du programme du Biopark sera de contribuer au progrès médical, et notamment d'améliorer la détection précoce et le traitement de la Maladie d'Alzheimer, et plus généralement, des maladies associées au vieillissement. Pour atteindre cet objectif, nous avons été très attentifs au respect de 3 règles déontologiques de base : le respect de l'éthique, la nécessité de préparer des solutions alternatives à l'expérimentation animale (cultures cellulaires et simulations par ordinateur), le choix de travailler sur des maladies analogues aux maladies humaines, spontanément et naturellement développées par l'animal :

1) Les travaux et recherches qui seront engagés sont placés dans le cadre strict de la réglementation, devront respecter les pratiques définies par les comités d'éthique, tant français que suisses, et suivront les recommandations de la commission européenne.

2) Comme vous le savez sans doute, même si les méthodes in vitro (sur des cultures de cellules notamment) font des progrès importants, les spécialistes admettent (y compris le Centre Européen pour la Validation des Méthodes Alternatives - E.C.V.A.M.), qu'il n'est pas possible, pour l'instant, hélas, de remplacer l'ensemble des tests animaux. Le programme Biopark a le projet de participer à la recherche sur cette solution alternative et l'une des premières équipes installées travaillera sur ce sujet.

3). L'axe de recherche central du Biopark, la maladie d'Alzheimer, fait l'objet de pathologies voisines chez l'animal : il existe des primates (comme le microcèbe) et des rongeurs (comme le degu) pour lesquels la maladie neuro-dégénérative se déroule naturellement avec les mêmes caractéristiques anatomiques et fonctionnelles que chez l'homme. Ce sont ces modèles animaux qui ont été choisis. Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il serait coupable de stopper toutes les recherches médicales animales et de laisser ainsi de nombreux malades sans espoir.

HOTEL DU DÉPARTEMENT - B.P. 2444 - 74041 ANNECY CEDEX

2/

Le but premier de la recherche est de comprendre, chez l'animal, comme chez l'homme, comment débute naturellement la maladie et comment elle peut être traitée. Le laboratoire sera ainsi équipé d'une caméra PET petit animal, moyen d'investigation non invasif, analogue à la caméra PET médicale humaine et le laboratoire sera également lieu de culture de cellules de microcèbe, technologie la plus prometteuse pour remplacer de très nombreux tests sur les animaux.

Comme vous pouvez le constater, nos efforts prennent très largement en compte vos propres préoccupations et il s'agirait surtout, pour les défenseurs de la cause animale, de soutenir ce projet et notre démarche plutôt que l'inverse.

J'espère que ces informations seront de nature à faire évoluer votre point de vue sur le sujet. En tout état de cause, c'est dans ce contexte de respect et d'éthique que nous poursuivrons les progrès de la recherche médicale, sans perdre de vue l'objectif de réduire, limiter et, à terme, remplacer l'utilisation des animaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian MONTEIL

Nous avons alors modifié la fin de la lettre : Ce 3ème modèle est diffusé en novembre, aux mêmes autorités. Nous avons cette fois ajouté au verso un courrier de Claude REISS (ancien directeur de

recherche au CNRS et Président d'Antidote Europe) à Valérie Pécresse écrite au sujet du Biopark d'Archamps en octobre 2008 http://www.antidote-europe.org/vp29oct08_fr.htm .

➢ **En février 2009**, nous proposions un **4ème modèle** de courrier axé sur la prévention des maladies type Alzheimer, générées souvent par les pesticides. Ceci, en écho au Grenelle de l'Environnement et à nos objectifs de défense de la nature au travers de l'agriculture biologique. Comme Monsieur BARNIER nous avait gratifié d'une longue réponse et que Monsieur Queyranne était favorable au développement du bio, ces deux personnalités n'ont pas été sollicitées par ce nouveau courrier. La lettre de C.Reiss est toujours imprimée au verso.

➢ Ensuite, du fait de nos contacts avec une militante de Marseille, nous avons proposé en **juillet 2009**, en action commune, **un 5ème modèle de lettre**. En effet, le laboratoire de la Timone utilisait aussi des lémuriens dans le cadre de la maladie d' Alzheimer. Nous sollicitions auprès du Ministre l'abandon du modèle lémurien et le retrait de toute licence accordée en France concernant cet animal, en attendant l'interdiction totale des animaux dans les laboratoires d'expérimentation.
Dans la suite de son courrier à Valérie PECRESSE, Claude REISS, président de l'association Antidote-Europe, a été reçu le 17 mars 2009 par un conseiller du ministre de la Recherche, hélas sans grand succès pour les animaux. Ce 5ème modèle de lettre a donc été envoyé à Madame PECRESSE avec au verso un article d'Antidote relatant une étude de Kellie HECKMANN, chercheur américaine dont les conclusions sont accablantes en ce qui concerne l'utilisation du modèle microcèbe. Les conclusions de cette étude ont été envoyées en janvier 2 009 à un responsable du Biopark.

tion à une substance chimique ou a

Touchez pas au microcèbe !

Vous avez continué à nous solliciter au sujet du Biopark, ce laboratoire où l'on cherche à comprendre et à traiter la maladie d'Alzheimer... sur le microcèbe ! Nous sommes heureux d'avoir pu recueillir une nouvelle argumentation contre l'utilisation de ce lémurien et nous vous la livrons ici intégralement. Elle a déjà été transmise à l'un des responsables de ce laboratoire.

Par Kellie Heckman

Je suis le Dr Kellie Heckman, chercheur scientifique spécialisée dans la génétique comportementale avec une expertise particulière sur le lémurien microcèbe (genre *Microcebus*). J'ai complété mes recherches doctorales et post-doctorales sur ces sujets à l'Université Northwestern de Chicago, IL, Etats-Unis, et à l'Université Yale à New Haven, Connecticut, Etats-Unis, respectivement.

La déclaration suivante reflète mon opinion professionnelle sur l'utilité et la validité d'un modèle lémurien microcèbe proposé pour l'étude du vieillissement cérébral et de la maladie d'Alzheimer (AD) décrit dans la publication suivante : Bons N, Rieger F, Prudhomme D, Fisher A, Krause KH. (2006) *Microcebus murinus: a useful primate model for humain cerebral aging and Alzheimer's disease ?* [*Microcebus murinus* : un modèle primate utile pour l'étude du vieillissement cérébral humain et de la maladie d'Alzheimer ?] *Genes Brain Behav.* 2006 Mar;5(2):120-30.

L'analyse suggère plusieurs variables critiques déconcertantes, dont plusieurs sont insurmontables. Par conséquent, je recommande qu'il soit mis un terme à toute licence de recherche ou à tout financement pour le développement et l'utilisation de ce modèle. Ma recommandation se fonde sur plusieurs facteurs, dont :

1. Ces animaux sont issus de croisements consanguins, non de lignées génétiques sélectionnées. Ainsi, tout signe de dégénérescence ou de maladie pourrait être dû à un manque de diversité génétique. La génétique peut être un facteur important dans les processus liés au vieillissement et n'a pas été abordée ici de façon adéquate.

2. Il n'y a pas de preuve que des homologues de gènes [humains] ayant été associés à l'AD ou à des signes précoces comme la *"Mild Cognitive Impairment"* [difficulté cognitive modérée] soient présents chez le microcèbe. Il existe un génome complet du microcèbe (*M. murinus* ; www.ncbi.nlm.nih.gov/Taxonomy/Browser/wwwtax.cgi?id=30608), donc, préalablement à tout projet de modèle animal ou d'étude qui pourrait provoquer de la douleur et de la souffrance pour les animaux,

MARS 2009 NO 18 LA NOTICE D'ANTIDOTE PAGE 9

Photo Emilienne Rasoazanabary

Des chercheurs d'Archamps, près de la frontière franco-suisse proposent d'utiliser le microcèbe pour étudier le vieillissement du cerveau et la maladie d'Alzheimer. Mais d'où tiennent-ils que ce petit lémurien serait un modèle fiable du cerveau humain ? (Sur la photo : Microcebus griseorufus, une espèce proche de celle utilisée au Biopark.)

un travail génétique peut et devrait être fait, afin de déterminer si oui ou non il existe une homologie et si cette colonie d'individus proches, consanguins, est adaptée à une telle étude.

3. Une autre inquiétude sérieuse à propos du modèle en question est que les lémuriens peuvent vieillir prématurément suite à une manipulation de leurs cycles de lumière. Par conséquent, il est improbable qu'un facteur qui interviendrait dans la dégénérescence naturelle due au vieillissement chez cette espèce ait un homologue dans le métabolisme humain. Les microcèbes sont très dépendants de cycles de lumière annuels pour leurs stratégies métaboliques uniques, lesquelles sont fort différentes de celles qui caractérisent l'espèce humaine. De plus, il y a une forte corrélation entre cycles de lumière et vieillissement dans cette espèce.

Ainsi, étant donné que les animaux sont maintenus dans un environnement où les cycles artificiels de lumière sont constants et non fortement saisonniers comme c'est le cas dans l'habitat naturel, et que ces conditions artificielles auraient un effet sur les processus de vieillissement, il y a des raisons physiologiques impératives pour lesquelles cette espèce ne devrait pas être utilisée dans ce paradigme de recherche.

4. De plus, l'environnement de captivité, dont le logement et la lumière, pourrait contribuer à un développement anormal du cerveau, à de la neurodégénérescence, à des risques de maladies et au processus de vieillissement de façon plus générale. Ces effets ont été rapportés pour d'autres espèces de primates utilisées en laboratoire.

5. En plus des critiques ci-dessus, les données préliminaires obtenues sur le modèle lui-même fournissent les preuves les plus évidentes de ses limites. La publication citée rapporte que certains animaux jeunes ont montré une dégénérescence cérébrale liée au vieillissement, contrairement à certains animaux âgés. Les auteurs suggèrent que ceci serait une force du modèle puisque tous les humains ne souffrent pas de la maladie d'Alzheimer dans leurs vieux jours, mais cet argument est biaisé. Des variations des situations constatées dans la vieillesse ne sont pas analogues à des variations de l'expression au cours du cycle de vie. Le fait que l'âge avancé n'ait pas déterminé le risque de dégénérescence et le fait que l'épidémiologie de l'AD chez l'homme diffère du modèle constaté chez le microcèbe (bimodal) suggèrent que les facteurs de risque, les processus de la maladie et/ou l'étiologie sous-jacents diffèrent entre les espèces.

En résumé, mon opinion professionnelle est que le modèle microcèbe proposé pour l'étude du vieillissement cérébral et de l'AD décrit dans la publication citée ci-dessus, est scientifiquement biaisé à plusieurs niveaux. A la lumière de ces facteurs, dont la plupart sont insurmontables, ce modèle ne serait pas une option valide ou rentable. De plus, les limitations du modèle ne permettent pas d'atteindre une justification des tests en termes de rapport coût-bénéfice pour l'expérimentation animale, en raison de la douleur et de la souffrance que les animaux auraient à subir dans le paradigme de recherche proposé, y compris au cours d'une quelconque exploration future ou de recherches dans le cadre de la "preuve du concept". Aucune licence de recherche, aucun financement ne devraient être accordés dans ce cas. ●

Voir *La Notice d'Antidote* numéros 12 et 17 pour d'autres informations sur ce dossier.

PAGE 10 LA NOTICE D'ANTIDOTE NO 18 MARS 2009

➢ En **février 2011**, un **6ème modèle** est proposé. Il est destiné à Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé. Nous évoquons la presse qui informe régulièrement des problèmes entraînés par les médicaments. Le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales évoque le retard à retirer de la vente les médicaments « pour lesquels le bénéfice est inférieur au risque (Le Monde du 15 janvier 2011). Il n'y est jamais question de l'évaluation scientifique des substances. Or, celle-ci repose sur l'expérimentation animale qui s'avère parfois inefficace voire dangereuse. Par exemple le Vioxx. Selon l'annonce du 9 mars 2010 (http://www.dhnet.be/dhjournal/archives_det.phtml?id=1026346) :

« BRUXELLES Le géant pharmaceutique Merck Sharp & Dohme (MSD) a été condamné, en Australie, au paiement d'une indemnisation de 191.000 euros à un patient de 59 ans, victime d'une

attaque cardiaque en 2003 après avoir utilisé du Vioxx. “En Belgique, environ 300 personnes ont subi une attaque fatale à cause du Vioxx”, a expliqué, lundi, Dirk Van Duppen dans le journal De Morgen. …etc. ». La seule enquête réalisée sur la nocivité des médicaments (article du Monde du 13 novembre 1997) évoque 18 000 morts en un an, et 1 300 000 hospitalisations.

- En **juin 2011**, la **7ème lettre-type** a été envoyée à Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle fait suite aux décisions prises par le ministère : l’autorisation des farines animales dénoncée par La FDSEA des Savoie (le Dauphiné Libéré du 15juin « *c'est un message négatif qui est envoyé au monde agricole comme au consommateur* » http://www.ledauphine.com/haute-savoie/2011/06/14/autorisation-des-farines-animales-les-agriculteurs-se-disent-stupefaits et l’arrêté du 1er avril 2011 (http://legimobile.fr/fr/lr/jorf/2011/6/1/AGRE1104235A/) concernant la création d’une nouvelle formation à l’expérimentation animale.

- Un **8ème modèle** sera destiné au Lycée d’Enseignement Général Technologique et Agricole (LEGTA) de VENDOME (41106). Allusion est faite à l’émission « Bye Bye cobaye » (France 5, août et septembre 2011) ; Une classe du lycée est filmée, l’on y voit des étudiants caresser des chiens Beagle, en insistant sur la socialisation de l’animal. Des propos de l’enseignant filmé avec sa classe sont rapportés dans ce courrier, comment tenir, « contenir » (sic), bien caresser…. Or, les cordes vocales de ces trop gentils animaux sont sectionnées afin qu’ils ne puissent hurler lors d’expériences douloureuses. Il aurait été plus honnête de montrer aux téléspectateurs les chiens maintenus dans des « tubes de contention » plutôt que de montrer des gestes anodins qui consistent à donner par exemple une gélule à un chien.

- Enfin, en **mars 2012**, la **9ème lettre-type** sera destinée à Madame Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Nous y demandons, en tant que citoyen et contribuable, de tout mettre en œuvre pour financer massivement les méthodes de substitution à l’expérimentation animale et de développer celles déjà existantes. Nous rappelons que l'expérimentation animale est non seulement hautement condamnable sur le plan éthique, mais elle est source de gaspillage financier dont la recherche paye un lourd tribut.

Il est grand temps d’investir dans une science humaine et réellement responsable, une science qui s’intéresse à l’espèce concernée, l’humain, en s’appuyant sur la recherche in vitro (culture de

cellules, de tissus et d'organes comme c'est désormais possible), in silico (modélisation informatique), sur l'épidémiologie, la toxicogénomique, etc.

Diffusion

Chaque nouvelle lettre est distribuée lors de nos actions. Ces modèles sont très appréciés des passants qui ne savent pas les tenants et les aboutissants de l'expérimentation animale. Très souvent, ils ne connaissent pas l'existence du Biopark. Nos panneaux d'affichage sont lus avec attention.

Nous diffusons aussi

- Sur nos 1ers sites Internet dont http://oikosanimauxdelabo.monsite.orange.fr ainsi que sur des forums (International Campaigns, Cyber@cteur).

- A la presse locale. Celle-ci fait assez souvent état de nos actions (annonces et/ou articles, voir en page https://www.oikoskaibios.com/Presse_historique_de_nos_actions.F.htm et nous la tenons informée de chaque acte important.

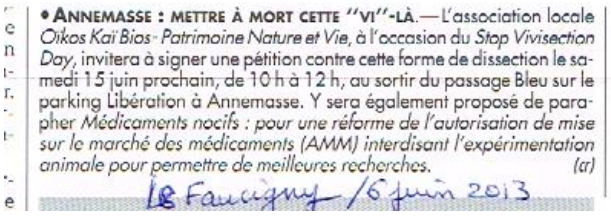

• ANNEMASSE : METTRE À MORT CETTE "VI"-LÀ. — L'association locale *Oikos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie*, à l'occasion du *Stop Vivisection Day*, invitera à signer une pétition contre cette forme de dissection le samedi 15 juin prochain, de 10 h à 12 h, au sortir du passage Bleu sur le parking Libération à Annemasse. Y sera également proposé de parapher *Médicaments nocifs : pour une réforme de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments (AMM) interdisant l'expérimentation animale pour permettre de meilleures recherches.* (cr)

Le Faucigny / 6 juin 2013

Une action pour "bronzer sans cruauté"

07/07/2012

Le stand d'Oïkos Kaï Bios est un lieu de discussion au Passage bleu. Cette association qui milite pour la cause animale et pour un environnement plus sain choisit chaque mois un thème différent pour sensibiliser les passants qui signent des pétitions. Hier, le slogan "Cet été, bronzez sans cruauté" dénonçait l'usage des animaux pour tester les cosmétiques. Selon Oïkos Kaï Bio, il existe des méthodes de substitution aux expérimentations animales et des produits non testés sur des animaux. Photo DVC.P.

Dauphiné Libéré 7/7/2012

- Aux membres et aux sympathisants locaux de l'association, à nos divers contacts qui relayent à leur tour ces informations

- Aux nombreux défenseurs des animaux qui ont téléchargé notre pétition sur Borta http://www.borta.org . et qui nous en ont envoyé des pages signées

- Aux associations dont nous relayons les pétitions (jusqu'à 45 sont proposées sur nos stands, sur différents thèmes de défense des animaux et de la nature). A titre indicatif, plus de 450 exemplaires du 4ème modèle de courrier ont été distribués entre février et mai 2 009.

ECHANGES DE COURRIERS

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'association a échangé de très nombreux courriers avec les autorités, courriers parfois transformés en nouvelles lettres-types afin de continuer à mobiliser sur le sujet.

Entre autres échanges

- Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE, à propos de la charte signée entre les chercheurs du Biopark et une association locale de défense des animaux

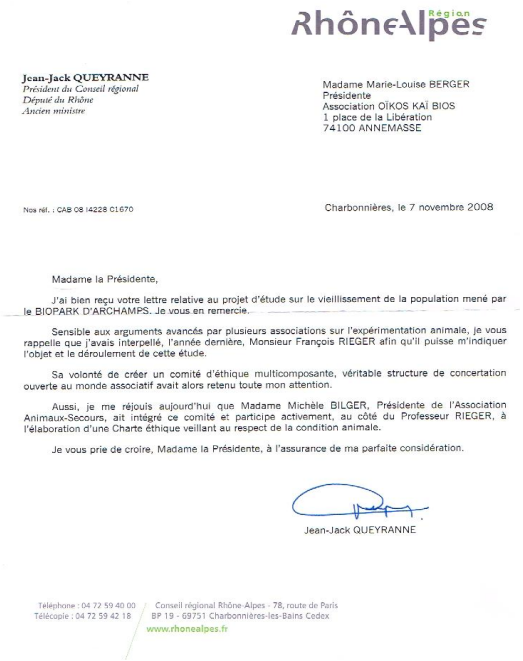

RhôneAlpes Région

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Député du Rhône
Ancien ministre

Madame Marie-Louise BERGER
Présidente
Association OÏKOS KAÏ BIOS
1 place de la Libération
74100 ANNEMASSE

Nos réf. : CAB 08 14228 C1670

Charbonnières, le 7 novembre 2008

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre lettre relative au projet d'étude sur le vieillissement de la population mené par le BIOPARK D'ARCHAMPS. Je vous en remercie.

Sensible aux arguments avancés par plusieurs associations sur l'expérimentation animale, je vous rappelle que j'avais interpellé, l'année dernière, Monsieur François RIEGER afin qu'il puisse m'indiquer l'objet et le déroulement de cette étude.

Sa volonté de créer un comité d'éthique multicomposante, véritable structure de concertation ouverte au monde associatif avait alors retenu toute mon attention.

Aussi, je me réjouis aujourd'hui que Madame Michèle BILGER, Présidente de l'Association Animaux-Secours, ait intégré ce comité et participe activement, au côté du Professeur RIEGER, à l'élaboration d'une Charte éthique veillant au respect de la condition animale.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Jean-Jack QUEYRANNE

Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18
Conseil régional Rhône-Alpes - 78, route de Paris
BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
www.rhonealpes.fr

- Monsieur BARNIER, Ministre de l'Agriculture à propos du Biopark.
- Madame Valérie PECRESSE, Ministre de la Recherche. Nos courriers concernaient l'objection de conscience et l'enseignement des méthodes alternatives à l'Université. Les dernières lettres (avril et mai 2009) n'ont pas obtenu de réponse.
- Monsieur Le Préfet : 5 envois de signatures à notre pétition contre l'expérimentation animale au Biopark d'Archamps et divers courriers rappelant nos actions dont la demande des protocoles des expériences. Nous avons obtenu peu de réponses du préfet, et aucune à nos envois de pétitions.

- Madame Hélène LAVIGNAC, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Haute Savoie, relance en février 2012 à notre courrier du 3 mars 2011 : combien de visites ont été effectuées dans les laboratoires et animaleries d'Archamps depuis que les lémuriens sont arrivés en octobre 2008. Aucune réponse.

Les modèles de lettre-type explicités montrent les sujets abordés entre 2007 et 2012. Afin de ne pas alourdir cet historique, nous ajouterons seulement quelques courriers envoyés après cette période et qui relançaient les autorités sur des points déjà abordés.

Subventions aux méthodes Substitutives à l'expérimentation animale.

Courriers à la Région Rhône Alpes : quelle part de financement public (Grand Emprunt, Crédit Impôt recherche, Crédit Impôt Compétitivité Emploi…) a concerné les méthodes substitutives à l'expérimentation animale. Notre courrier du 15 mars 2011 a obtenu une réponse le 6 juillet 2011. Un nouveau courrier a été envoyé le 21 mars 2014, Le 22 août 2014, réponse de la Région, hélas

peu convaincante, d'où notre demande du 8 avril 2015 : « Comment pouvons-nous faire pour obtenir cette information ? ». Depuis, nous n'avons reçu aucune réponse.

Le Faucigny / 30/01/2014

• ANNEMASSE, COLLONGES-SOUS-SALÈVE : MÉTHODIQUE.— L'association annemassienne *Oïkos Kaï Bios - Patrimoine Nature et Vie* proposera de signer une pétition sur les marchés d'Annemasse ce vendredi 31 janvier, de 10 h à 11 h, et de Collonges-sous-Salève ce dimanche 2 février, de 11 h à 12 h, pour réclamer l'ouverture, au futur *Campus Biotech* de l'Université de Genève *[en photo]*, d'*« un centre d'excellence [...] consacré au développement de nouvelles méthodes substitutives à l'expérimentation animale »*. (a)

L'argent public et les laboratoires

Après nos échanges avec Bruno LE MAIRE en 2012, l'argent des contribuables est-il mieux utilisé pour le développement des méthodes substitutives à l'expérimentation animale ? En 2015, en référence à l'émission CASH INVESTIGATION de mars, nous avons écrit à Mr Michel SAPIN, Ministre des Finances. Nous souhaitions savoir quelles sommes ont été respectivement affectées aux méthodes substitutives et à l'expérimentation animale dans le cadre des deux subventions reçues par SANOFI en 2013 (Crédit Impôt recherche, Crédit Impôt Compétitivité Emploi), Aussi, est-ce que la firme a proposé de nouvelles méthodes qui seraient en cours de validation par le Centre de Validation des Méthodes Alternatives (ECVAM) ?

Le courrier a été transmis à d'autres services qui n'ont jamais répondu. Cette pratique s'est aggravée au cours des années. Sous prétexte d'informations manquantes, la réponse n'est pas donnée immédiatement. Outre la protection des lois et leur évolution vers moins de transparence, « le secret des affaires » souvent avancé, la bureaucratie est telle qu'il est aisé de « balader » le citoyen, l'association, en quête de plus de vérité.

STANDS D'INFORMATION ET SIGNATURE DE PETITIONS

Certes, il n'est pas nécessaire d'être nombreux pour engager des luttes ; l'association a son siège au centre-ville d'Annemasse, et les jours de marché, le samedi, nous avons très tôt sollicité les passants. Nous remarquions combien l'opacité est importante dans ce domaine. Néanmoins, Internet a compensé ce manque de transparence concernant des millions d'animaux sacrifiés chaque année pour des tests dont l'efficacité n'a pas vraiment été prouvée ; les scandales autour des médicaments dangereux (vioxx, médiator, ... et divers vaccins pour ne citer que les plus connus) ont aussi contribué à semer le doute.

Lutter contre l'expérimentation animale est le combat de nombreuses associations :

- Certaines s'attachent à l'aspect éducatif comme la Fondation Bardot qui lutte (ou a lutté) pour l'objection de conscience et la fin de la dissection des souris à l'école (celle des souris est interdite depuis 2014, lire le PDF de nos échanges de courriers avec le Ministre de l'agriculture)

- d'autres sont orientées vers le côté scientifique comme Pro Anima qui développe des tests substitutifs ou Antidote-Europe

Questions sans réponses

Nous avons tiré l'alarme récemment dans un courrier adressé à Valérie Pécresse, alors Ministre de l'Enseignement et de la Recherche et publié cet SOS dans les pages de notre dernier bulletin.

Nous sommes satisfaits de ne pas être seuls à nous inquiéter d'une situation alarmante. Le député J.-C. Lenoir interpelle le Ministère avec une question écrite pertinente. La réponse du Ministère est prévisible...

Qu'est-ce qu'une Question Écrite et à quoi cela sert il ?

C'est une procédure simple permettant aux parlementaires d'interroger le Gouvernement par le biais de questions publiées au Journal Officiel spécifique qui paraît chaque semaine. Les réponses apportées par les Ministres dans un délai plus ou moins long sont également publiées au J.O.

Chaque question porte un numéro et sa date de publication.

Ces fameuses Questions Écrites sont posées à partir de revendications ou de problèmes soumis au député par des associations, syndicats professionnels, des élus locaux, voire des particuliers. Elles peuvent se rapporter à des sujets d'intérêt national ou à des problèmes locaux.

SCIENCES ENJEUX SANTÉ
3e trimestre 2011
N° 62

page 8

La question écrite

Jean-Claude Lenoir attire l'attention de a ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les réactions suscitées par les expérimentations faites sur les animaux et organismes vivants. Ainsi, de nombreuses voix s'élèvent pour demander que **les crédits alloués par l'État pour la recherche servent en priorité à financer les méthodes alternatives** n'impliquant pas la manipulation du vivant et que les règles d'autorisation de mise sur le marché des substances destinées à la santé, à l'agriculture et à l'industrie soient adaptées dans le but de favoriser une recherche innovante et respectueuse de la vie. Il souhaiterait connaître les dispositions envisagées en la matière.

La réponse du Ministère

L'autorisation de mise sur le marché est un processus complexe multi-étapes qui comprend des recherches précliniques puis des recherches cliniques réalisées chez l'homme. Les recherches précliniques impliquent un ensemble d'approches dont des recherches utilisant les animaux de laboratoire. Comme le démontrent les sondages d'opinion en la matière et les rencontres "Animal et société" qui ont eu lieu au printemps 2008, la majorité des Français donnent leur aval à l'expérimentation animale dès lors qu'elle est incontournable et utilisée à des fins médicales. Les rencontres "Animal et société" ont en effet conclu que le secteur de la recherche pouvait être pris en exemple par d'autres secteurs utilisant les animaux, sachant qu'il est contrôlé à un double niveau : l'obligation du respect par les professionnels d'une réglementation drastique et la mise en œuvre de principes éthiques. Depuis plus de vingt ans, les pratiques en recherche doivent respecter la réglementation qui enjoint en tout premier lieu d'utiliser des méthodes alternatives sans animaux, et lorsque l'utilisation des animaux de laboratoire est indispensable, impose le respect de l'animal en tant qu'être sensible. La réglementation européenne en matière d'expérimentation animale actuelle (directive 86/609/CEE) et future (directive 2010/63/UE) établit que même si le souhait est de limiter l'expérimentation sur les animaux, l'utilisation des animaux de laboratoire demeure nécessaire pour réaliser des progrès en matière de santé humaine et animale et en matière d'environnement. Les crédits pour les projets de recherche dans les trois domaines précités sont alloués pour des recherches pertinentes, qui utilisent avant tout des approches appropriées complémentaires, in vitro, ex vivo et in vivo. Un exemple de cette complémentarité a été récemment illustré dans la presse au sujet de la lutte contre le cancer. En effet, l'association de la modélisation mathématique, des cultures cellulaires et des modèles animaux représente semble-t-il un trio gagnant permettant une excellente modélisation de la croissance tumorale ; grâce à cette complémentarité des méthodes, des schémas thérapeutiques adaptés au profil génétique des patients peuvent être établis, augmentant les chances de vaincre cette terrible maladie. En conséquence, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut que soutenir cette science moderne associant les différentes approches. Les méthodes étant complémentaires, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche accorde bien entendu beaucoup d'importance aux méthodes alternatives et à leur développement et suite aux rencontres "Animal et société" le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé au GIS "plate-forme française pour le développement de méthodes alternatives en expérimentation animale" de réaliser un état des lieux des méthodes alternatives. Ce rapport devrait être très prochainement remis officiellement.

Nous avons à notre tour écrit au Ministère pour lui signaler notre mécontentement.

Voici notre réaction auprès du nouveau ministre Laurent Wauquiez.

La réponse à la question écrite N° 101103 de Jean-Claude Lenoir nous alarme sur de nombreux points.

Tout d'abord, vous affirmez que la majorité des français donnent leur aval à l'expérimentation animale dès lors qu'elle est incontournable. Cette allégation est surprenante car nous savons aussi que 84% des personnes interrogées lors d'un sondage d'opinion effectué par YouGov sur 7134 adultes, sont **d'accord pour qu'une loi interdise toute les expériences faisant souffrir n'importe quel animal.**

Vous évoquez aussi les pratiques de laboratoires devant imposer le respect de l'animal en tant qu'être sensible. La encore il semble évident que les procédures subies par les animaux mettent à mal leur bien être. Les conditions d'internements, les manipulations et les souffrances ne peuvent être ignorées en tant que grave atteinte au bien être animal.

De plus les conditions d'enfermement faussent généralement les résultats d'expériences

Les forts niveaux de stress affectent les paramètres physiologiques ainsi que les organes de ces animaux **rendant les expériences nulles et les résultats faussés.**

Dans la dernière partie de votre lettre vous citez complaisamment un exemple de complémentarité entre techniques in vitro, in silico et in vivo, nous laissant dans l'incompréhension.

Les progrès des sciences doivent se substituer aux expérimentations animales et en aucun cas les légitimer d'avantage. Nous pourrions vous citer en contre exemple le cas du Stalor, anticholéstrerol commercialisé au début des années 2000. Il avait été testé sur des rats des chiens et des lapins et même des primates alors que d'autres chercheurs usant de techniques sans animaux avaient décelés les dangers de ce médicament. Il a quand même été commercialisé provoquant sur de nombreuses victimes de graves atteintes du système musculaire et des insuffisances rénales.

Les citoyens veulent que les méthodes substitutives remplacent les expériences sur animaux.

Enfin, vous proposez en fin de lettre un état des lieux des méthodes alternatives, organisé par le GIS. Pourquoi ne pas également faire un état des lieux sur les expérimentations sur animaux?

Les ministres jouent aux duels musicales mais restent toujours assez évasifs. Ici Valérie Pécresse et Laurent Wauquiez aux universités d'été de leur parti.

- enfin, les dernières dont nous faisons partie, parfois mêlant les divers objectifs, sont plutôt actives sur le terrain pour l'organisation de stands d'information.

Nous citerons International Campaigns que nous avons connue en 2007 en participant à un stand à Genève. Nous avons relayé les actions de ce collectif dès 2008 : 15 stands ou passages sur les marchés (voire sur la plage de Sciez) en 2010, 19 en 2011, uniquement pour les actions ciblées contre l'expérimentation animale. Il faut ajouter les actions traditionnelles dédiées aux animaux comme ISAR (les animaux sans foyer), la fête de St François d'Assise en octobre ou la JIDA en décembre (Journée Internationale des Droits des Animaux). Le lien vers les bilans http://www.international-campaigns.org/?s=Oikos+Kai+Bios , celui vers les articles de presse https://www.oikoskaibios.com/Presse_historique_de_nos_actions.F.htm .

En 2010, nous avons été conviés par La Ligue Suisse contre la vivisection dont le siège est à deux pas de la frontière à partager un stand à Evian. Nous avons organisé plusieurs actions contre la dissection vers les lycées et collèges locaux en coopération avec la Lscv, comme en témoigne l'historique disponible en page Nos Amis les Animaux.

PRESSE

Dès nos premières actions, nous avons eu le soutien de la presse locale.
En témoignent les articles du Dauphiné Libéré de janvier 2007 et celui du Messager en juin 2008 à l'occasion de notre envoi au Préfet de 1250 signatures à notre pétition.

Le Dauphiné Libéré — page 8 Mardi 30 janvier 2007

ANNEMASSE

BIOPARK D'ARCHAMPS Une association interpelle les élus

« Non à l'expérimentation animale »

GENEVOIS

REPÈRES

LE BIOPARK

UNE CHARTE D'ÉTHIQUE

EN SAVOIR PLUS

Le Messager — Edition Genevois — Jeudi 12 juin 2008

1 250 pétitions contre les expérimentations animales

Une sortie pour leur dire « merci » !

Ensuite, au fil de nos actions, les annonces et articles se sont succédés. Pour exemple, une capture d'écran de notre page « Presse historique de nos actions » de notre site Internet (https://www.oikoskaibios.com/Presse_historique_de_nos_actions.F.htm)

Plusieurs associations ont aussi relayé nos actions, comme la Lscv en 2010 à Evian, alors de que nous avions été invités sur leur stand (http://www.lscv.ch/pages/actions/stands/2010_evian_animalia.html) ou encore International Campaigns, collectif avec lequel nous avons travaillé de nombreuses années http://www.international-campaigns.org/geneve-samedi-28-avril/

En conclusion,

Nous remercions la presse locale (Dauphiné Libéré, Le Messager, Le Faucigny) et parfois nationale qui a largement fait écho à notre lutte contre l'expérimentation animale.
Nous remercions les associations amies, les nombreux sympathisants de l'association et toutes les personnes rencontrées lors de nos actions qui ont envoyé ces lettres, signé et relayé courriers et pétitions.

Un certain nombre d'élus et de Ministres nous ont répondu. Certes nous avons attiré leur attention sur le sujet mais la lutte reste d'actualité puisqu'on expérimente toujours sur les animaux et ceci malgré plus d'un million de signatures à l'Initiative Citoyenne européenne lancée en 2015. En juin de la même année, la Commission Européenne publiait sur la plateforme EuropaForum https://europaforum.public.lu/fr/actualites/2015/06/comm-ice-stop-vivisection/index.html « *une interdiction totale de toute recherche reposant sur l'utilisation d'animaux dans l'Union serait prématurée* ».
Comme nous le constatons pour l'élevage intensif, pour ces instances, il est toujours trop tôt pour se préoccuper du sort des animaux !

PERSPECTIVES ET PROJETS en 2020

Nous restons attentifs à ce qui se passe au Biopark d'Archamps.
https://www.biopark-archamps.org/biopark-2/ ; https://www.biopark-archamps.org/nos-projets/ .

Nous relayons les actions, entre autres de la Lscv. Nous avons fait signer plusieurs initiatives populaires suisses sur les marchés frontaliers (Gaillard, Collonges Sous Salève) où les électeurs seuls habilités à signer viennent faire leurs emplettes.

Cet été, nous avons participé à l'action de la Lscv vers AirFrance contre le transport d'animaux vers les laboratoires (https://www.facebook.com/events/2641167756166142/)

Un nouveau coup contre les animaux : le décret n° 2020-274 modifiant certaines dispositions relatives à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques voté en toute discrétion le 17 mars au début du confinement nous inquiète beaucoup. Nous réfléchissons à une action.
Une autre interrogation concerne la règle des 3R. Où en est-on aujourd'hui, combien de nouveaux tests substitutifs ont été validés par l'ECVAM ?

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2020

http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr